



DLAL FEAMPA - 2021-2027

GALPA

Îles et Estuaires Charentais

11 octobre 2024
Marennes



Ordre du jour

- Point d'avancement sur les dossiers sélectionnés et la consommation de la maquette financière
- Étude des projets soumis à la sélection du GALPA : 5 projets
- Informations relatives au réseau des GALPA
- Suite et calendrier



En
construction

Soumis à la
sélection

Sélectionné - En
attente de dépôt

En cours
d'instruction

En cours de
conventionnement

En cours de
réalisation

Port Cotinière
Circuit
découverte

CAPENA
AROSE

ACRIMA
OPTIMAR
CP : 30/09/2024

SRST
Chantier naval et
espace muséal
CP : 25/03/2024

TMC / ADEI
Chaine de
broyage

GQ HMO
Festival Huitres
CP : 30/09/2024

CARA
Vidéo métiers et
paysages
CP : 13/05/2023

CAPENA
ORION

CRC 17
OTA
CP : 30/09/2024

CARA
Escale Figaro
CP : 4/11/2024

GALPA du
14/06/24

GALPA du
16/02/24

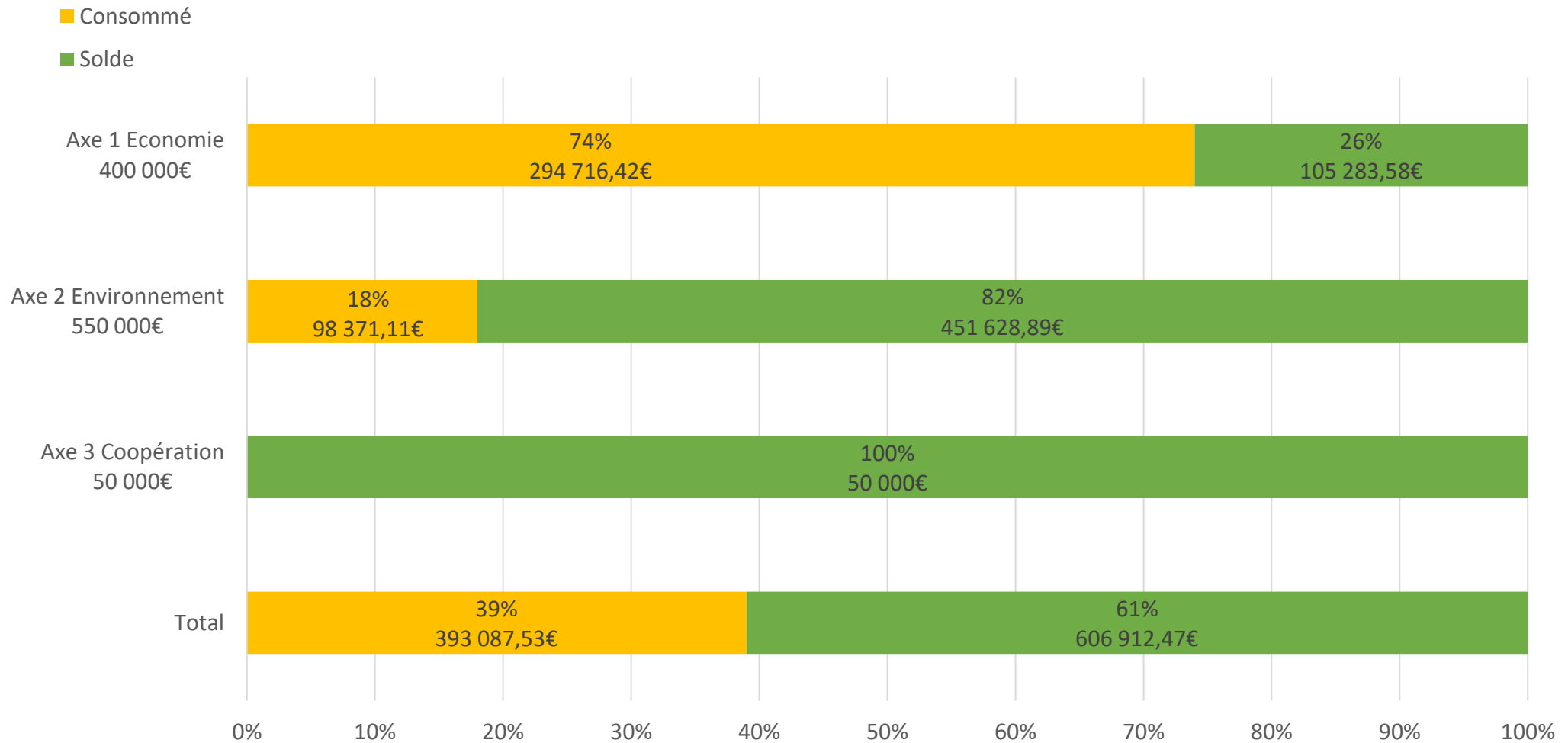
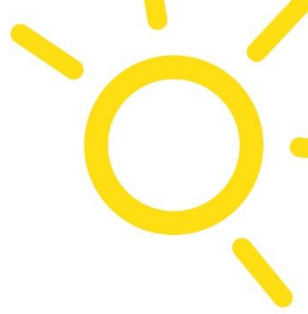
GALPA du
20/10/23

Consommation maquette suite au 14/06/24

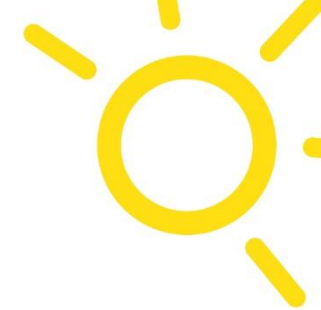
	Comité 1 20/10/23	% de conso FA	Comité 2 16/02/24	% de conso FA	Comité 3 14/06/24	% de conso FA	TOTAL	% Conso
FA 1 - ÉCONOMIE (400 000€)	141 162,41€	35%	153 554,01€	38%	0€	0%	294 716,42€	74%
FA 2 - ENVIRONNEMENT (550 000€)	57 129,11€	10%	0€	0%	41 242€	7%	98 371,11€	18%
FA 3 - COOPÉRATION (50 000€)	0€	0%	0€	0%	0€	0%	0€	0%
TOTAL sur ensemble de la maquette (1 000 000€)	198 291,52€	20% de la maquette	168 257,37€	15% de la maquette	41 242€	4% de la maquette	393 087,53€	39%

- Évolution des montants suite à l'instruction notamment OTA (CRC 17) sélectionné le 16/02
- Variation de 14 703,36€ (dont 12 361,36€ pour OTA)

Taux de consommation suite au 14/06/2024



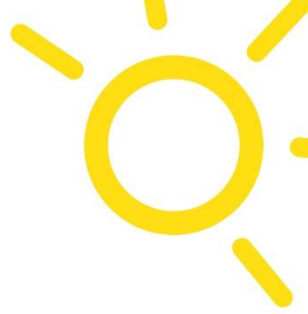
Avancement des projets



Projets proposés à la sélection le 11/10/2024

- 5 projets proposés - 185 629,83€ - 19% de la maquette
- Projets étudiés dans le cadre du comité technique du 20 septembre 2024
 - Membres techniques des filières P&A et des collectivités
 - Débat autour des projets
 - Notation du porteur de projet et des membres cotech
 - Proposition de cette notation aux membres GALPA
- Montage des dossiers complets en suivant
- Passage en CP en 2025

Étude des projets soumis à la sélection du GALPA



Projets soumis au vote du comité GALPA

FA 1 – Dynamique économique des filières pêche et aquaculture

- > Dynamiser une filière d'économie circulaire - du déchet à la ressource
- > Accompagner durablement les productions et valoriser l'identité maritime du territoire
 - *CDPMEM** - EPEEC - Étude du Potentiel d'Exploitation des Etoiles de mer en Charente-Maritime
 - Commune de Saint-Pierre-d'Oléron** - Confortation et amélioration par la réhabilitation et/ou reconstruction à l'identique des appontements délabrés du site de Fort-Royer

FA 2 – Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture

- > Accroître la résilience et l'adaptation des filières face aux effets du changement climatique
- > Maintenir une bonne qualité des eaux, dénominateur commun de toutes les activités littorales
 - *Département 17** - Actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales au sein des ports départementaux
 - *PNM EGMP** - SENSIBIOD - Collecte, synthèse et élaboration d'outils d'identification des habitats et espèces marines sensibles du PNM EGMP et diffusion de bonnes pratiques pour leur conservation
 - *QUALYSE** - PREDICTO - Outil de PREDICTion des norovirus pour les professionnels des filières ostréicoles

En
construction

Soumis à la
sélection

Com St Pierre
Appontement
Fort Royer

CDPMEM 17
EPEEC

Département 17
Sensibilisation
Port

PNM EGMP
Outils sensib

QUALYSE
PREDICTO

Sélectionné - En
attente de dépôt

Port Cotinière
Circuit
découverte

TMC / ADEI
Chaine de
broyage

CAPENA
ORION

En cours
d'instruction

CAPENA
AROSE

En cours de
conventionnement

ACRIMA
OPTIMAR
CP : 30/09/2024

GQ HMO
Festival Huitres
CP : 30/09/2024

CRC 17
OTA
CP : 30/09/2024

CARA
Escale Figaro
CP : 4/11/2024

En cours de
réalisation

SRST
Chantier naval et
espace muséal
CP : 25/03/2024

CARA
Vidéo métiers et
paysages
CP : 13/05/2023

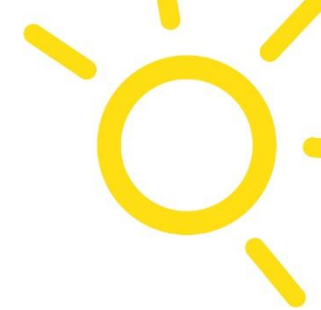
GALPA du
11/10/24

GALPA du
14/06/24

GALPA du
16/02/24

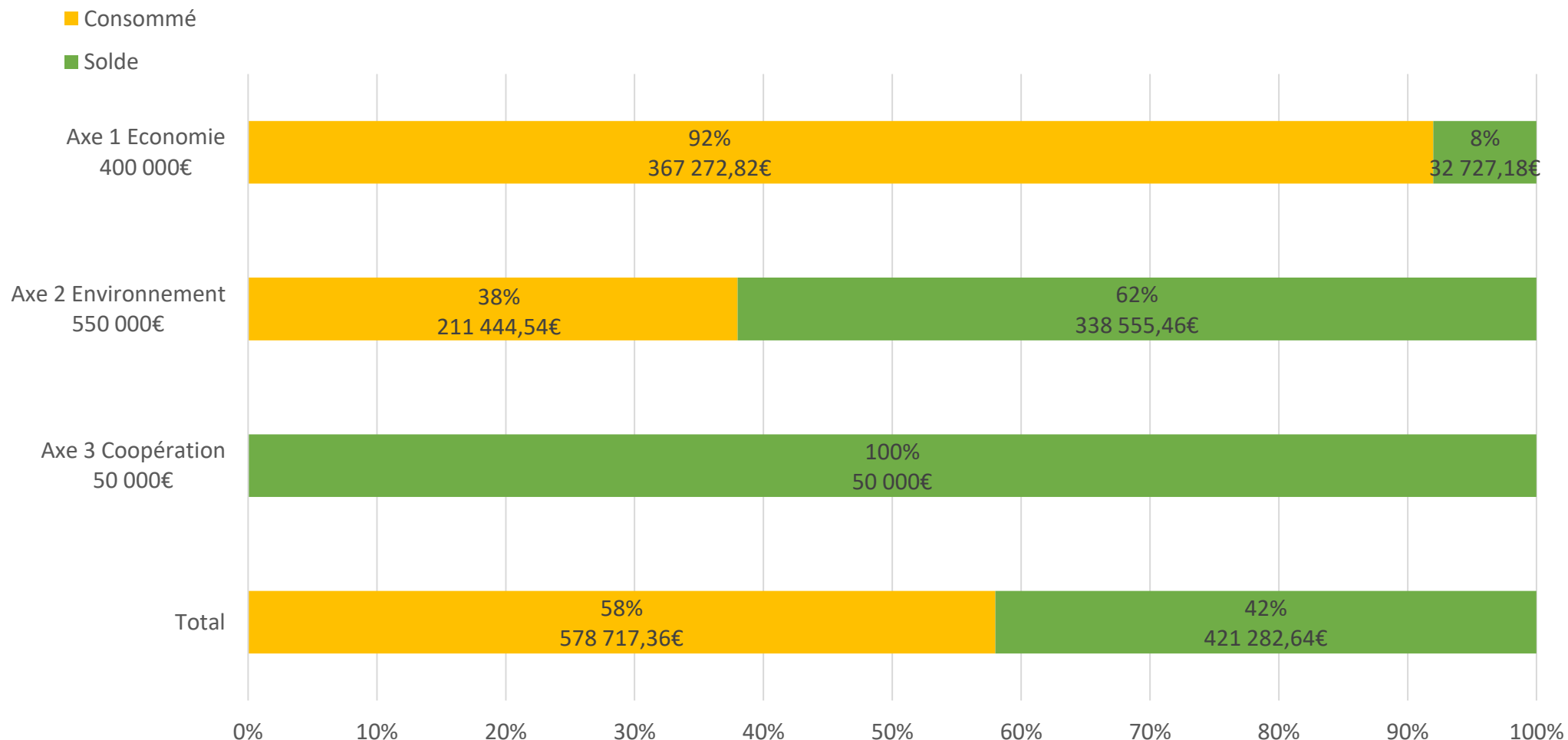
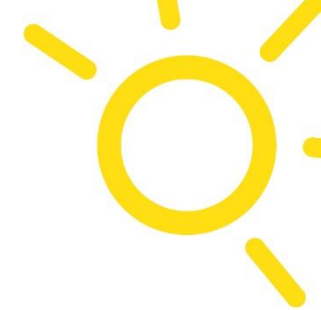
GALPA du
20/10/23

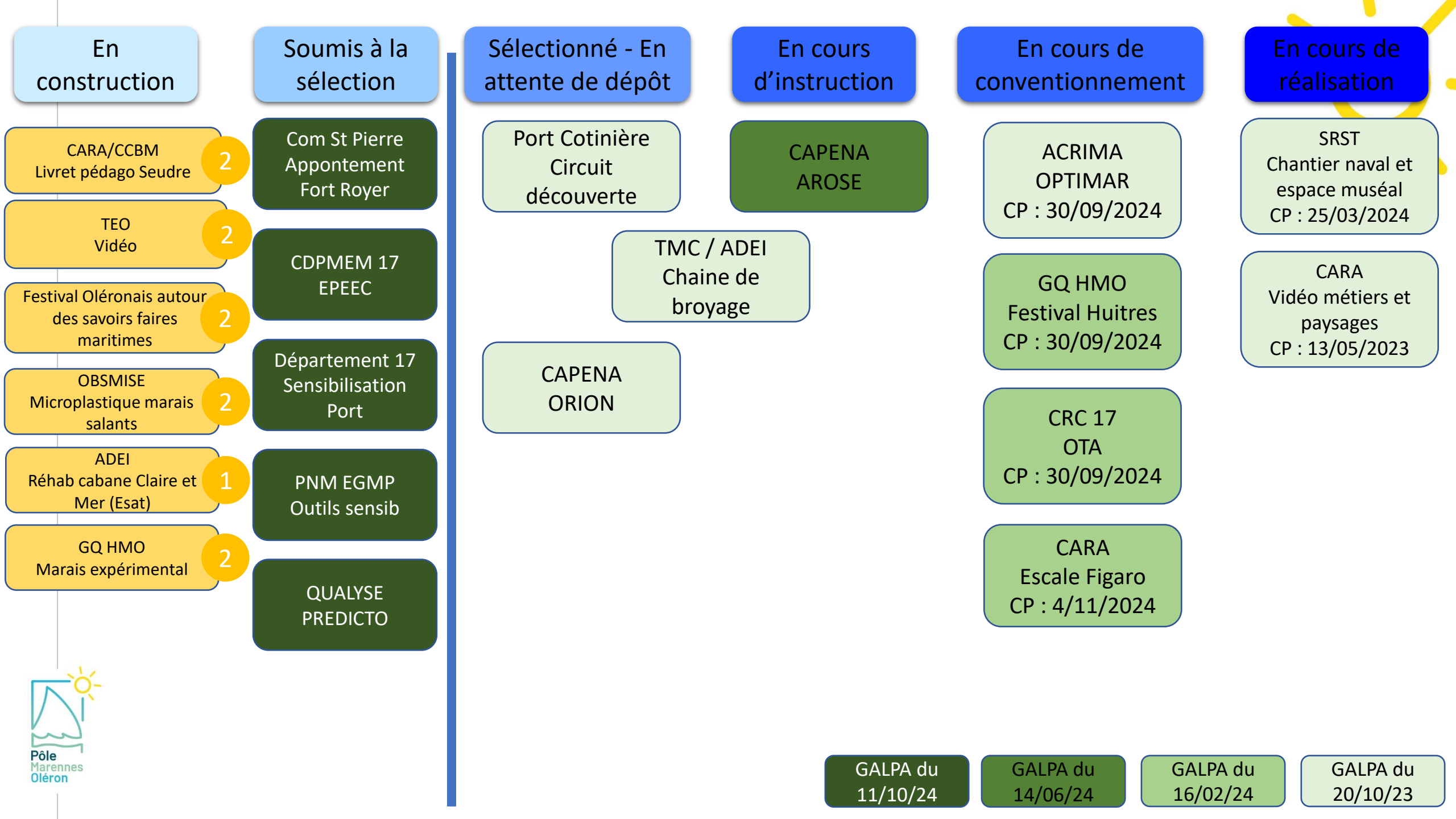
Consommation maquette



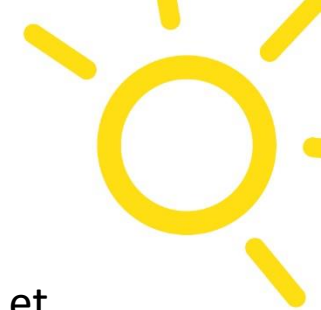
	Comité 1 20/10/23	Comité 2 16/02/24	Comité 3 14/06/24	Comité 4 11/10/24	TOTAL
FA 1 (400 000€)	141 162,41€ 35%	153 554,01€ 38%	0€ 0%	72 556,40€ 18%	367 272,82€ 92%
FA 2 (550 000€)	57 129,11€ 10%	0€ 0%	41 242€ 7%	113 073,43€ 21%	211 444,54€ 38%
FA 3 (50 000€)	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%
TOTAL 1 000 000€	198 291,52€ 20% maq	153 554,01€ 15% maq	41 242€ 4% maq	185 629,83€ 19%	578 717,36€ 58%

Taux de consommation suite au 11/10/2024





Rappel des modalités de vote



- Le GALPA sélectionne un projet sur la validation de 3 critères d'éligibilité : multi-filières, bénéfice P&A et ancrage territorial/inscription dans la stratégie.
- Si le GALPA considère que l'un des 3 critères n'est pas rempli → le projet n'est pas sélectionné
- Le comité technique propose une analyse de ces 3 critères, le GALPA valide ou non la proposition technique formulée et est libre de la faire évoluer. « Les membres de l'instance de décision examinent les opérations présentées sur la base des critères de sélection adoptés ».
- En parallèle, pour alimenter les échanges, une analyse technique sur la base d'autres indicateurs qualitatifs permet d'objectiver (critères objectifs représentatifs des objectifs du DLAL et de la stratégie du GALPA IEC) → C'est un outil d'aide à la décision, outil d'aide au débat.
- Cette analyse est traduite en note mais qui n'a pas d'incidence sur l'analyse des critères de sélection (pas de note minimale à atteindre qui rendrait le projet éligible ou inéligible).
La note globale reste indicative / informative - La grille de notation permet d'objectiver
- Ce sont bien les membres du GALPA qui ont le pouvoir de décision et qui, pour statuer s'aident de la proposition technique formulée. Le GALPA est le seul organe décisionnel.
- Important de ne pas s'empêcher de voir les projets pour une première lecture si les membres du GALPA ne souhaitent pas se positionner ou si le projet est jugé comme étant non mature.
Il est tout à fait possible de demander des évolutions du projet au porteur ou de voter « sous réserve de ».

EPEEC - Étude du Potentiel d'Exploitation des Etoiles de mer en Charente-Maritime

IDENTIFICATION

Porteur de projet : **Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Charente-Maritime - CDPMEM**

Siège social : **17560 Bourcefranc-le-Chapus**

Date dépôt fiche projet : **09/08/2024 - AR GALPA 09/08/2024**

Coût total IEC

31 391,01€ TTC

FEAMPA sollicité

12 556,40€
soit 40% du CT

% fiche / % maquette

3% / 1%

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : **n°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »**

Obj. opérationnel : **Accompagner durablement les productions et valoriser l'identité maritime du territoire**

Opération : **Accompagner des productions nouvelles**

DESCRIPTION DU PROJET

Projet axé sur la valorisation des étoiles de mer, espèce prédatrice (coquilles saint jacques, pétoncles et moules). Espèce observée en abondance depuis plusieurs années, ce projet vise à évaluer le potentiel d'exploitation de ces échinodermes. L'objectif est double, à la fois réduire les impacts sur l'activité de pêche en régulant leur population et offrir une voie de diversification économique locale.

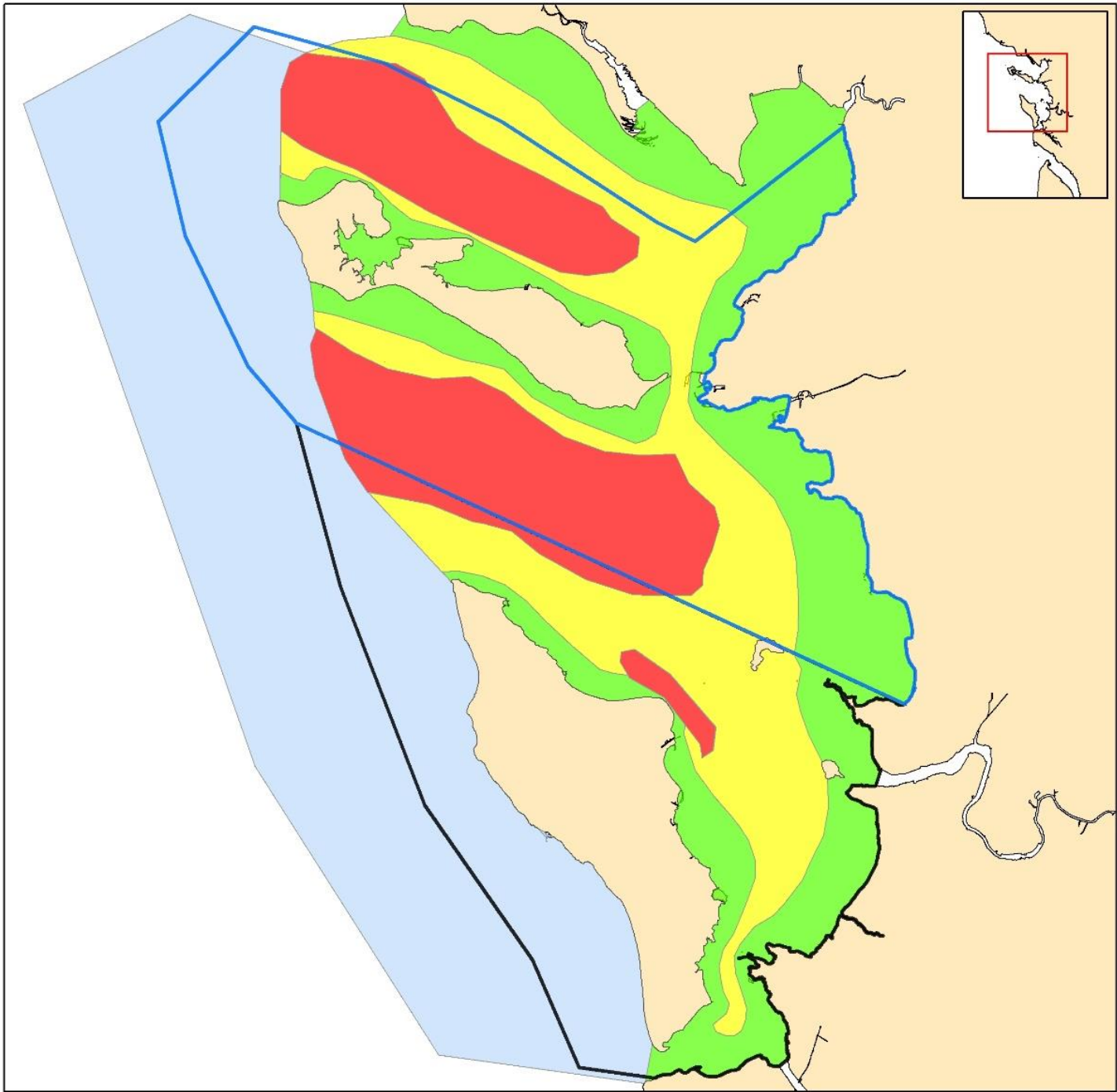
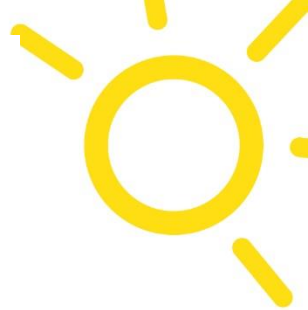
Évaluer la faisabilité d'une filière interrégionale de la pêche à leur valorisation. C'est bien l'ensemble de la chaine de valorisation qu'il y a à mettre en place.

Projet multidisciplinaire avec une collaboration avec les acteurs locaux (OP, CAPENA, CRC, port-département, services de l'État)

5 phases de projet :

- Évaluation de différents engins de capture (techniques, rentabilité, environnement) ;
- Analyse des freins et leviers disponibles pour sécuriser l'exploitation des étoiles de mer dans les pertuis (aspects règlementaires, sanitaires et administratifs) ;
- Évaluation des capacités logistiques et des aménagements nécessaires. Les plateformes portuaires sont-elles adaptées pour accueillir cette nouvelle production ? ;
- Évaluation financière : coûts financiers associés à l'exploitation des étoiles de mer ;
- Évaluation de l'adéquation entre le diagnostic réalisé en local et les besoins des industriels (alimentation, santé, cosmétique, biomatériaux etc...).

Projet mutualisé entre GALPA IEC (25%) et LRRRA (75%) sur la base de la biomasse observée des étoiles de mer.

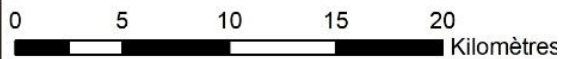


Présence supposée des étoiles de mer

- Importante
- Moyenne à faible
- Faible à absente
- A évaluer

GALPA

- LRRA
- IEC



Système de coordonnées
Mercator - WGS 84



Réalisation
CAPENA - mai 2024

EPEEC - Étude du Potentiel d'Exploitation des Etoiles de mer en Charente-Maritime

Calendrier de réalisation : 09/08/2024 au 30/04/2027

Dépenses prévisionnelles		Financiers prévisionnels			
Frais de personnel (CDPMEM, CAPENA et stagiaire)	69 348,33€	FEAMPA (DLAL) taux fixe à 50% des aides publiques	50%	12 556,40€	40%
Frais indirects (15% des frais de personnel)	10 402,25€				
Frais de déplacement	5 024,11€	Région (DLAL)	50%	12 556,40€	40%
Matériel, équipement (matériel de pêche, GPS)	8 714,46€	Sous total public 50 ou 80% CT / 30% privé non PME	100%	25 112,81€	80%
Prestation de service (affrètement des navires)	32 000€				
Achats divers/consommables (feuilles étanches)	74,89€	Autofinancement minimum 20%		6 278,20€	20%
TOTAL TTC	125 564,04€	TOTAL		31 391,01€	100%
TOTAL GALPA IEC	31 391,01€				

Remarques relatives au plan de financement :

- Projet mutualisé entre GALPA IEC (25%) et LRRR (75%) sur la base de la biomasse observée des étoiles de mer.

EPEEC - Étude du Potentiel d'Exploitation des Etoiles de mer en Charente-Maritime

Cotech

27/35

15/20

Porteur

23/35

13/20

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---|
| ☐ 7 | ☐ 6 | Caractère économie bleue durable du projet / 7pts |
| ☐ 4 | ☐ 4 | Capitalisation territoriale / 7pts |
| ☐ 2 | ☐ 1 | Préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique / 2pts |
| ☐ 12 | ☐ 11 | Plus value du DLAL / 14pts |
| ☐ 1 | ☐ 1 | Réponse aux indicateurs des fiches actions / 2pts |
| ☐ 1 | ☐ 0 | Critères subsidiaires / 3pts |

Les + : Toute une filière à mettre en place, tend vers les biotechnologies ; Types d'actions fléchées dans stratégie, s'inscrit pleinement dans la croissance bleue ; Effet levier du DLAL indéniable

Les - : Création d'emploi « seulement » sur la durée du projet ; Absence de communication grand public

Remarques comité technique en date du 20/09/2024 :

- Projet s'inscrivant pleinement dans la stratégie du GALPA IEC.
- Projet très innovant impliquant fortement les filières dans son déroulé.
- Projet venant répondre à une problématique forte de prédation, demande formulée par les professionnels.

→ **PROJET SÉLECTIONNÉ AU GALPA LRRRA (instance du 7/10/24)**

Indicateurs de réalisation :

- Implication active de tous les partenaires du projet
- Synthèse bibliographique sur les étoiles de mer dans les pertuis charentais et des recommandations pour une exploitation durable.
- Expérimentation de différentes techniques de capture, étude de faisabilité de la collecte et du stockage des étoiles de mer, contribuant ainsi à l'innovation dans le secteur de la pêche et de la valorisation des ressources marines.
- Renforcement de la coopération interrégionale pour la gestion durable des étoiles de mer et la promotion de filières de valorisation similaires à l'échelle nationale.
- Production d'un rapport d'étude final

Remarques et points de vigilance émis par la Région Nouvelle-Aquitaine (ASI du 10/09/2024) :

- Convention de partenariat à mettre en place CDPMEM/CAPENA
- Porteur de projet soumis aux règles de la commande publique
- Obligation de publicité

EPEEC - Étude du Potentiel d'Exploitation des Etoiles de mer en Charente-Maritime

Le Président place au vote l'avis technique, le GALPA valide ou non l'avis technique ce qui permet la sélection ou non du dossier (sur la base des 3 critères d'éligibilité et des indicateurs qualitatifs objectifs).

Deux possibilités :

- Soit le GALPA valide la décision du comité technique (dossier éligible) → le dossier est sélectionné
- Soit le GALPA ne valide pas la décision technique → Révision de l'avis technique → Inéligibilité du projet

Vote - Sur la base de l'avis technique proposant une éligibilité du projet

Pour l'avis technique → Sélection du dossier

Contre l'avis technique → Révision de l'avis technique

CONFORTATION ET AMÉLIORATION PAR LA RÉHABILITATION ET/OU RECONSTRUCTION A L'IDENTIQUE DES APPONTEMENTS DÉLABRES DU SITE DE FORT-ROYER

IDENTIFICATION

Porteur de projet : **Commune de Saint-Pierre-d'Oléron**
Siège social : **17 310 Saint Pierre d'Oléron**
Date dépôt fiche projet : **10/09/2024 - AR GALPA 10/09/2024**

Coût total

150 000€ HT

FEAMPA sollicité

60 000€
soit 40% du CT

% fiche / % maquette

15% / 6%

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : **n°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »**

Obj. opérationnel : **Accompagner durablement les productions et valoriser l'identité maritime du territoire**

Opération : **Ancrer la culture maritime et diffuser les informations sur les métiers maritimes**

DESCRIPTION DU PROJET

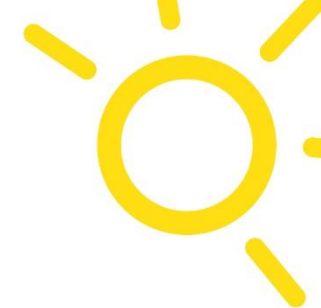
Projet visant à la réhabilitation des appontements du site ostréicole de Fort Royer. Projet de travaux qui participe au projet plus global de la réhabilitation du village ostréicole de Fort Royer. On ne présente plus l'association qui depuis 30 ans œuvre pour promouvoir la culture maritime locale, l'ostréiculture et son environnement au sein de ce village en activité (9 professionnels et 25 000 visiteurs comptabilisés + visiteurs libres). Les appontements sont aujourd'hui fortement abimés et qui ne permettent plus des visites sécurisées.

La réhabilitation des appontements représente un réel enjeu pour le site, puisqu'ils sont la colonne vertébrale du site qui permet à la fois d'attirer de nouveaux professionnels mais aussi de faire perdurer la valorisation du patrimoine auprès des visiteurs. Ils encadrent le cheminement au sein de cet espace naturel remarquable. Le site de Fort-Royer n'est pas un village témoin, c'est un site qui vit à l'année.

Zone regroupant des intérêts économiques, environnementaux et sociaux, réaliser des travaux sur le site de Fort Royer nécessite une coordination entre de nombreux acteurs : la commune, l'association, les professionnels, la DREAL, les ABF, la réserve naturelle Moëze-Oléron.

Suite au GALPA du 14 Juin projet proposé avec un nouveau montage financier, la demande ne cible qu'une partie des travaux. Sont ciblés les appontements les plus délabrés entraînant des ruptures de continuité piétonne.

Réhabilitation des appontements sur un linéaire de 131,50 mètres (contre 196,50 mètres proposés précédemment) sur un total de 232 mètres du projet global.



CONFORTATION ET AMÉLIORATION PAR LA RÉHABILITATION ET/OU RECONSTRUCTION A L'IDENTIQUE DES APPONTEMENTS DÉLABRES DU SITE DE FORT-ROYER

Calendrier de réalisation : 10/09/2024 au 31/12/2026 - Travaux prévus en oct/nov 2025

Dépenses prévisionnelles		Financiers prévisionnels			
Prestation de service (AMO) Travaux (appontements, quai)	15 000€ 135 000€	FEAMPA (DLAL) taux fixe à 50% des aides publiques	50%	60 000€	40%
		Région (DLAL)	50%	60 000€	40%
		Sous total public 50 ou 80% CT / 30% privé non PME	100%	120 000€	80%
		Autofinancement minimum 20%	30 000€		20%
TOTAL HT	150 000€	TOTAL	150 000€		100%

Remarques relatives au plan de financement :

- MAPA à réaliser
- Attention bien faire 2 marchés : 1 pour AMO et un second pour les appontements.

CONFORTATION ET AMÉLIORATION PAR LA RÉHABILITATION ET/OU RECONSTRUCTION A L'IDENTIQUE DES APPONTEMENTS DÉLABRES DU SITE DE FORT-ROYER

Cotech

- /35

- /20

Porteur

28/35

16/20

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|--|
| ☐ 3 | ☐ 6 | Caractère économie bleue durable du projet / 7pts |
| ☐ - | ☐ 5 | Capitalisation territoriale / 7pts |
| ☐ - | ☐ 2 | Préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique / 2pts |
| ☐ - | ☐ 10 | Plus value du DLAL / 14pts |
| ☐ - | ☐ 2 | Réponse aux indicateurs des fiches actions / 2pts |
| ☐ - | ☐ 3 | Critères subsidiaires / 3pts |

Les + : Projet visant à améliorer les conditions de travail d'une association reconnue sur le territoire ; Beau partenariat de travail entre la commune et l'association.

Les - : Reste un projet de travaux, pas d'innovation et action non fléchée dans la stratégie.

Remarques comité technique en date du 20/09/2024 :

- Évolution du projet sur la base budgétaire.
- Projet trop à la marge de la stratégie du GALPA IEC, les professionnels ne sont pas les bénéficiaires directs (peu de professionnels sur le site desservi par les appontements, professionnels utilisant d'autres voies d'accès pour leur cabane).
- Projet non innovant
- Absence de plus-value du DLAL ; Quid du financement de ce type de projets
- Projet ne s'inscrivant pas dans la stratégie → non éligible

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de mètres linéaires d'appontements restaurés
- Pourcentage de continuité des cheminements piétons
- Suivi de la fréquentation dans un objectif de maintien de la fréquentation lors des visites, ateliers, etc.
- Enquête de satisfaction pour suivre la qualité de l'accueil

Remarques et points de vigilance émis par la Région Nouvelle-Aquitaine (ASI du 16/09/24):

- Les appontements devront permettre de desservir la majorité des cabanes réhabilitées.
- La Commune devra fournir un courrier d'engagement du renouvellement du sous-traité d'exploitation du DPM à l'association Fort Royer (fin du sous-traité actuel en 2025).
- Veiller au bon respect des règles de la commande publique.
- Il convient de présenter une assiette et une facturation distincte pour les travaux concernés par la demande d'aide (appontements les plus délabrés) et il ne sera pas possible de cumuler plusieurs aides pour ces dépenses.

CONFORTATION ET AMÉLIORATION PAR LA RÉHABILITATION ET/OU RECONSTRUCTION A L'IDENTIQUE DES APPONTEMENTS DÉLABRES DU SITE DE FORT-ROYER

Le Président place au vote l'avis technique, le GALPA valide ou non l'avis technique ce qui permet la sélection ou non du dossier (sur la base des 3 critères d'éligibilité et des indicateurs qualitatifs objectifs).

Deux possibilités :

- Soit le GALPA valide la décision du comité technique (dossier inéligible) → le dossier n'est pas sélectionné
- Soit le GALPA ne valide pas la décision technique → Révision de l'avis technique → Éligibilité du projet → Sélection du dossier

Vote 1 - Sur la base de l'avis technique proposant une inéligibilité du projet

Pour l'avis technique → Non sélection du dossier

Contre l'avis technique → Révision de l'avis technique

Actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales au sein des ports départementaux

IDENTIFICATION

Porteur de projet : **Département de la Charente-Maritime**

Siège social : **17 000 La Rochelle**

Date dépôt fiche projet : **09/09/2024 - AR GALPA 09/09/2024**

Coût total IEC

90 000€ HT

FEAMPA sollicité

36 000€
soit 40% du CT

% fiche / % maquette

6,5% / 3,6%

INSCRIPTION DANS LA STRATÉGIE

Fiche action : « **Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture** »

Obj. opérationnel : **Maintenir une bonne qualité des eaux, dénominateur commun de toutes les activités littorales**

Action : **Communiquer, labelliser et certifier pour la mise en place de pratiques durables (labellisation ports propres)**

DESCRIPTION DU PROJET

Le département de la Charente-Maritime s'engage dans une réflexion en vue de déployer la norme internationale ISO 18725 « Ports Propres », qui vise à la réalisation d'actions à portée environnementale sur les ports (17 critères opérationnels). Les diagnostics ports propres sont en cours de réalisation afin de dresser un état des lieux et d'établir un plan d'actions permettant de répondre aux critères de la certification.

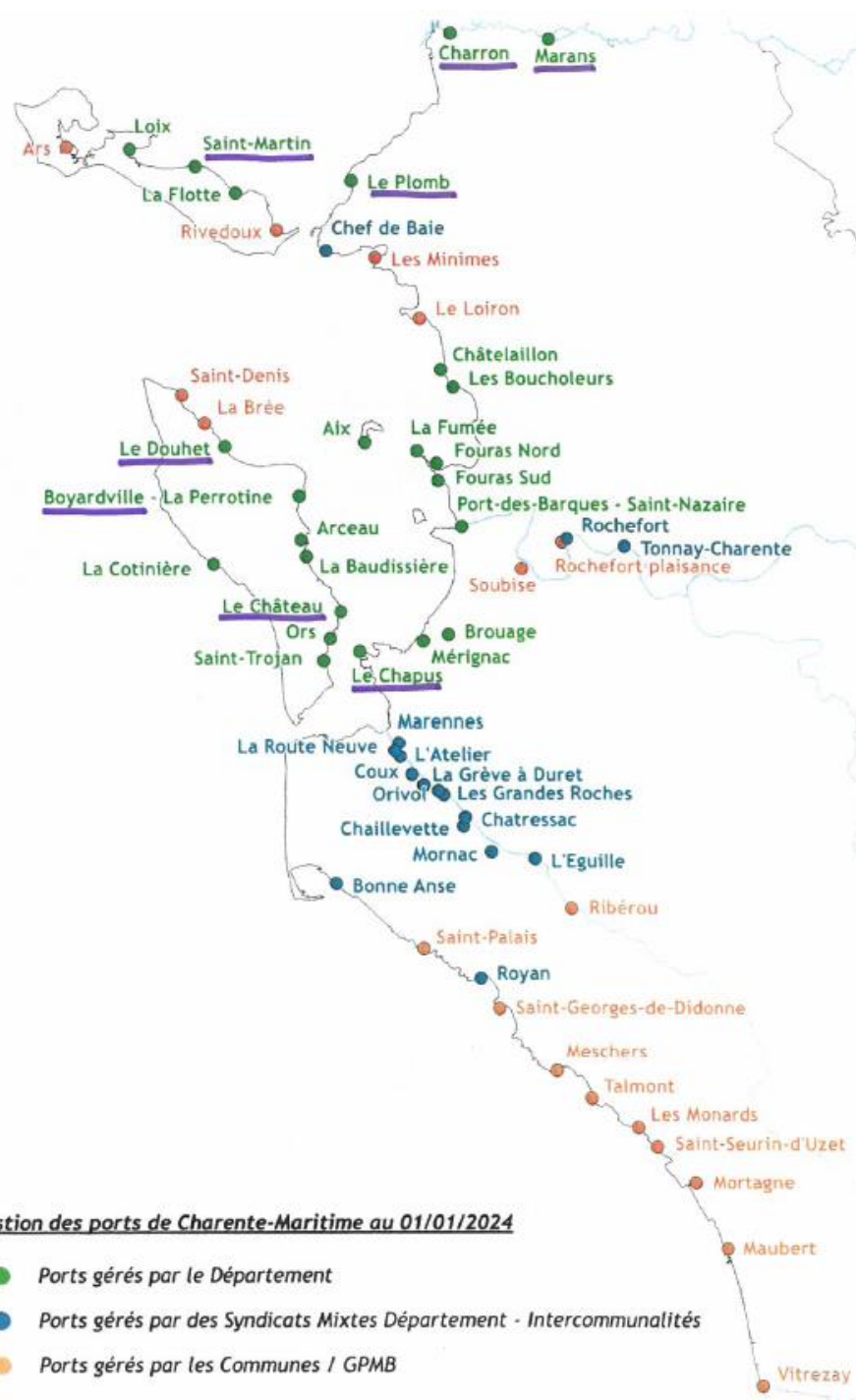
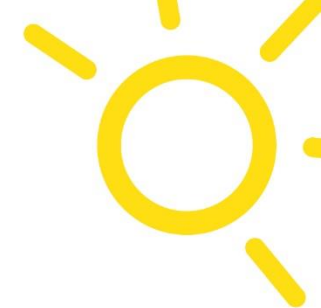
La demande auprès des GALPA concerne l'intégration des enjeux environnementaux par les usagers portuaires via le déploiement d'actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales sur les ports identifiés.

Projet sur une période de trois ans (2025-2027), sollicitation des deux GALPA à hauteur de 50/50 car 4 ports de chaque GALPA seront concernés par la démarche.

Projets en quatre phases sur chacun des ports : 1) Analyses des problématiques (fonctionnement, usages, spécificités, projets et problématiques environnementales) ; 2) Remise du plan d'actions définitif (en adéquation avec le plan d'action de la démarche ports propres) ; 3) Déploiement des actions à destination des usagers portuaires professionnels ou récréatifs, des commerçants à proximité et du grand public ; 4) Bilan annuel des actions.

Les actions ciblées concernent : économies des ressources en eau et électricité ; pratiques de carénage ; gestion des déchets professionnels ; lutte contre les petites incivilités.

L'objectif est donc d'accompagner tous les usagers du port vers des pratiques plus vertueuses.



Actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales au sein des ports départementaux

Calendrier de réalisation : 09/09/2024 à 30/06/2028

Dépenses prévisionnelles		Financeurs prévisionnels			
Prestation (Visites sur site, plan d'actions et déploiement des actions, évaluation)	3 x 60 000€	FEAMPA (DLAL) taux fixe à 50% des aides publiques	50%	36 000€	40%
		Région (DLAL)	50%	36 000€	40%
		Sous total public 50 ou 80% CT / 30% privé non PME	100%	72 000€	80%
		Autofinancement* minimum 20%	18 000€		20%
TOTAL HT TOTAL GALPA IEC	180 000€ 90 000€	TOTAL	90 000€		100%

Remarques relatives au plan de financement :

- Projet mutualisé avec le GALPA LRRRA à hauteur de 50/50 en fonction du nombre de ports concernés par la démarche
- 3 ans de projet. 60 000€/an - marché à bons de commande

Actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales au sein des ports départementaux

Cotech

23/35

13/20

Porteur

20/35

11/20

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------|---|
| ☐ 7 | ☐ 7 | Caractère économie bleue durable du projet / 7pts |
| ☐ 3 | ☐ 3 | Capitalisation territoriale / 7pts |
| ☐ 1 | ☐ 1 | Préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique / 2pts |
| ☐ 10 | ☐ 6 | Plus value du DLAL / 14pts |
| ☐ 2 | ☐ 2 | Réponse aux indicateurs des fiches actions / 2pts |
| ☐ 0 | ☐ 1 | Critères subsidiaires / 3pts |

Les + : S'inscrit pleinement dans la stratégie, action ciblée. S'adresse à tous les usagers des ports y compris le grand public, projet pouvant faire effet tache d'huile

Les - : Pas d'impact sur l'emploi ni la création d'entreprise; non inscrit dans une démarche territoriale.

Remarques comité technique en date du 20/09/2024 :

- Projet s'inscrivant au sein de la stratégie du GALPA IEC
 - Projet participant à une responsabilisation de l'ensemble des usagers des ports (croissance bleue)
 - Démarche qui peut avoir un effet levier sur les autres ports
- **ATTENTION PROJET AJOURNÉ AU GALPA LRRR (instance du 7/10/24) - Attente de la sélection du prestataire et du plan d'actions pour se positionner, néanmoins le Département ne s'engagera pas si le GALPA ne se positionne pas.**

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'actions réalisées chaque année,
- Nombre de ports concernés par les actions,
- Nombre de personnes (usagers du port) participant à des animations.

Remarques et points de vigilance émis par la Région Nouvelle-Aquitaine (ASI du 10/09/24):

- Projet avec marché à bon de commande. Respect des règles de la commande publique
- Obligation de publicité

Actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales au sein des ports départementaux

Le Président place au vote l'avis technique, le GALPA valide ou non l'avis technique ce qui permet la sélection ou non du dossier (sur la base des 3 critères d'éligibilité et des indicateurs qualitatifs objectifs).

Deux + Une possibilités :

- Soit le GALPA valide la décision du comité technique (dossier éligible) → le dossier est sélectionné sous réserve que la Rochelle le sélectionne également dans le cas contraire le projet peut être déployé que sur les ports du sud du Département
- Soit le GALPA ne valide pas la décision technique → Révision de l'avis technique → Inéligibilité du projet sur la base du critère « bénéfice aux filières P&A » → Non sélection du dossier

Vote - Sur la base de l'avis technique proposant une éligibilité du projet

Pour l'avis technique → Sélection du dossier

Contre l'avis technique → Révision de l'avis technique

- Soit le GALPA ajourne le dossier en proposant de préciser le cahier des charges de la prestation future ainsi que de retravailler avec les professionnels les actions les concernant.

SENSIBIOD – Collecte, synthèse et élaboration d’outils d’identification des habitats et espèces marines sensibles du PNM EGMP et diffusion de bonnes pratiques pour leur conservation

IDENTIFICATION
Porteur de projet : Parc naturel marin de l’estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM EGMP)
Siège social : 17 300 ROCHEFORT
Date dépôt fiche projet : 12/09/2024 - AR GALPA 12/09/2024

Coût total IEC	FEAMPA sollicité	% fiche / % maquette
87 817,48€ TTC	35 126,99€ soit 40% du CT	6% / 3,5%

INSCRIPTION DANS LA STRATÉGIE

Fiche action : « **Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture** »
Obj. opérationnel : **Maintenir une bonne qualité des eaux, dénominateur commun de toutes les activités littorales**
Action : **Communiquer, labelliser et certifier pour la mise en place de pratiques durables**

DESCRIPTION DU PROJET

Projet qui vise à produire des outils spécifiques, des supports de sensibilisation afin de rendre accessibles et connus les enjeux environnementaux à préserver au sein du périmètre du PNM (espèces et habitats marins).

- 5 phases pour la mise en place de ce projet :
- Collecter les informations et caractéristiques des enjeux environnementaux à mettre en lumière : caractéristiques, iconographie, pressions, bonnes pratiques, retour d’expérience.
 - Déterminer et cibler avec CRC et CDPMEM les enjeux majeurs et les livrables, les supports adaptés à chaque type d’activité.
 - Élaborer et concevoir les outils pédagogiques : fiches ou vidéos ou autres supports.
 - Diffusion auprès des publics cibles et sous différents formats : professionnels, structures relais, lycées maritimes via formations, journées thématiques, mise à disposition des outils.
 - Évaluation de la démarche.

Moyens : recrutement d’un chargé de projet pour 18 mois qui réalisera à la fois la collecte d’information et déterminera ensuite les outils les mieux adaptés.
Projet mutualisé avec le GALPA LRRRA à hauteur de 50/50 car le principal objectif est bien de contribuer à la connaissance et à la protection du patrimoine naturel marin et au développement durable des activités maritimes.

SENSIBIOD – Collecte, synthèse et élaboration d’outils d’identification des habitats et espèces marines sensibles du PNM EGMP et diffusion de bonnes pratiques pour leur conservation

Calendrier de réalisation : 12/09/2024 au 31/12/2027

Dépenses prévisionnelles		Financiers prévisionnels			
Frais de personnel (chargé de projet 18 mois)	78 813€	FEAMPA (DLAL) taux fixe à 50% des aides publiques	50%	35 126,99€	40%
Frais indirect (15% des frais de personnel)	11 821,95€	Région (DLAL)	50%	35 126,99€	40%
Prestation (Acquisition d’images sous marine)	50 000€	Sous total public 50 ou 80% CT / 30% privé non PME	100%	70 253,98€	80%
Prestation (Production supports pédago)	30 000€	Autofinancement* minimum 20%	17 563,50€		20%
Prestation (Impression)	5 000€				
TOTAL TTC	175 634,95€	TOTAL		87 817,48€	100%
TOTAL GALPA IEC	87 817,48€				

Remarques relatives au plan de financement :

- Projet mutualisé avec le GALPA LRRRA 50/50
- PNM doit attendre le conventionnement pour débuter le projet et donc pour lancer le recrutement → Instruction au prévisionnel

SENSIBIOD – Collecte, synthèse et élaboration d’outils d’identification des habitats et espèces marines sensibles du PNM EGMP et diffusion de bonnes pratiques pour leur conservation

Cotech
24/35
14/20

Porteur
26/35
15/20

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---|
| ☐ 7 | ☐ 7 | Caractère économie bleue durable du projet / 7pts |
| ☐ 4 | ☐ 4 | Capitalisation territoriale / 7pts |
| ☐ 1 | ☐ 1 | Préservation de l’environnement et lutte contre le changement climatique / 2pts |
| ☐ 10 | ☐ 10 | Plus value du DLAL / 14pts |
| ☐ 1 | ☐ 2 | Réponse aux indicateurs des fiches actions / 2pts |
| ☐ 1 | ☐ 2 | Critères subsidiaires / 3pts |

Les + : - Projet qui s’inscrit pleinement dans la stratégie, action ciblée ;
Création d’emploi ; Forte collaboration avec des acteurs P&A

Les - : PNM n’est pas un bénéficiaire collectif ; pas de communication grand public

Remarques comité technique en date du 20/09/2024 :

- Projet s’inscrivant au sein de la stratégie du GALPA IEC
- Projet impliquant les professionnels

→ PROJET SÉLECTIONNÉ AU GALPA LRRRA (instance du 7/10/24)

Indicateurs de réalisation :

- La production d’outils de communication et de sensibilisation
- La diffusion auprès de l’ensemble des pêcheurs et conchyliculteurs professionnels
- 5 sessions de formation auprès des élèves de lycées
- 5 réunions de présentation auprès des structures professionnelles
- Amélioration de la connaissance
- Adoption de bonne pratique par les professionnels

Remarques et points de vigilance émis par la Région Nouvelle-Aquitaine (ASI du 16/09/24) :

- Instruction sur la base des dépenses prévisionnelles validés par le PNM
- Base indiciaire à communiquer pour le calcul des salaires

SENSIBIOD – Collecte, synthèse et élaboration d'outils d'identification des habitats et espèces marines sensibles du PNM EGMP et diffusion de bonnes pratiques pour leur conservation

Le Président place au vote l'avis technique, le GALPA valide ou non l'avis technique ce qui permet la sélection ou non du dossier (sur la base des 3 critères d'éligibilité et des indicateurs qualitatifs objectifs).

Deux possibilités :

- Soit le GALPA valide la décision du comité technique (dossier éligible) → le dossier est sélectionné
- Soit le GALPA ne valide pas la décision technique → Révision de l'avis technique → Inéligibilité du projet sur la base d'un critère d'éligibilité « bénéfice aux filières P&A » → Non sélection du dossier

Vote - Sur la base de l'avis technique proposant une éligibilité du projet

Pour l'avis technique → Sélection du dossier

Contre l'avis technique → Révision de l'avis technique

PREDICTO - Outil de PREDICTion des norOvirus pour les professionnels des filières ostréicoles

IDENTIFICATION	Coût total IEC	FEAMPA sollicité	% fiche / % maquette
	104 866,10€ HT	41 946,44€ soit 40% du CT	7,6% / 4%

Porteur de projet : **Syndicat Mixte QUALYSE**
Siège social : **79220 CHAMPDENIERS**
Date dépôt fiche projet : **13/09/2024 - AR GALPA 13/09/2024**

INSCRIPTION DANS LA STRATÉGIE

Fiche action : « **Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture** »
Obj. opérationnel : **Maintenir une bonne qualité des eaux, dénominateur commun de toutes les activités littorales**
Action : **Limiter les apports de polluants dans le milieu : identifier des sources de pollution aux exutoires et les atténuer (fleuves, STEP, réseau pluvial)**

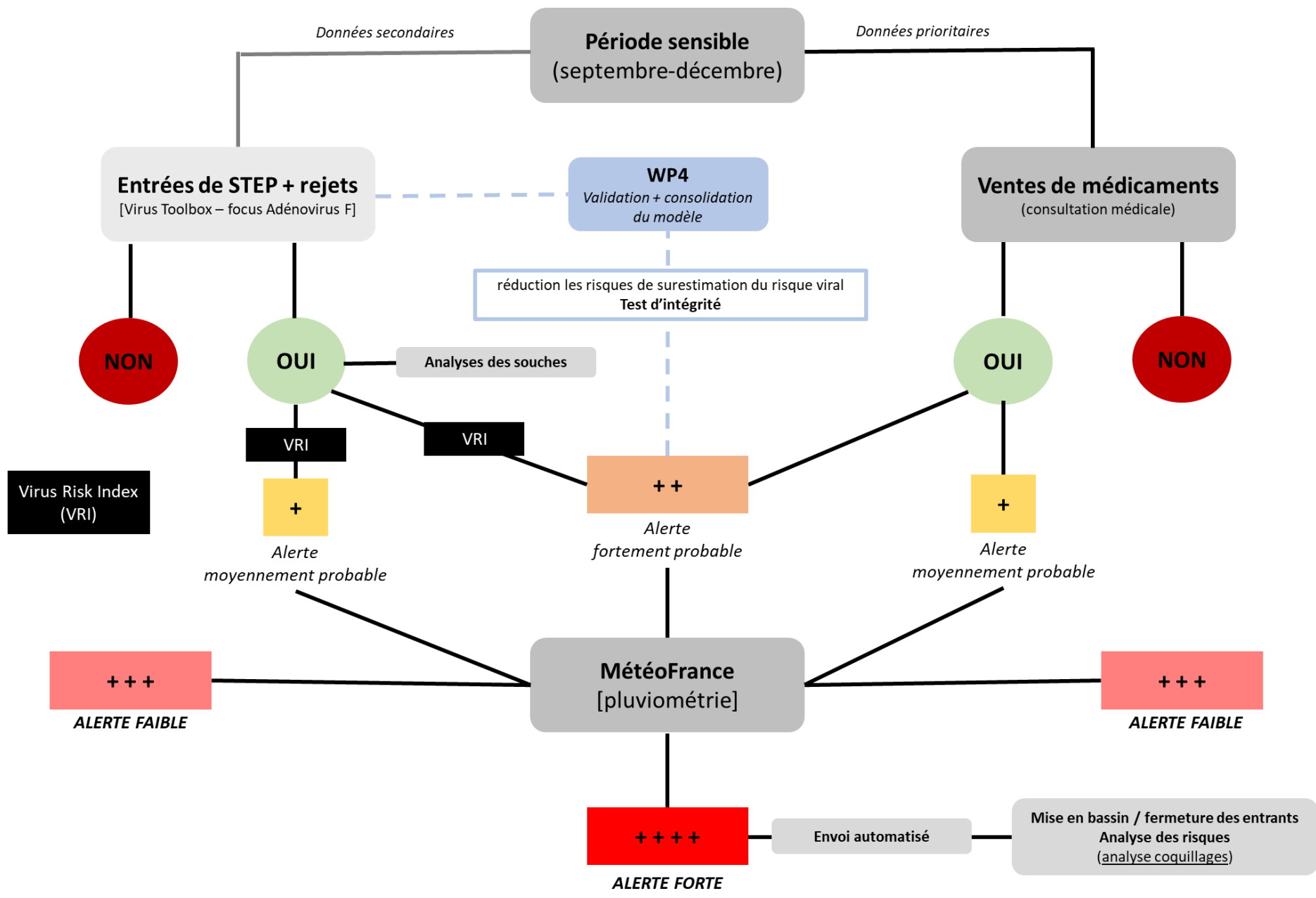
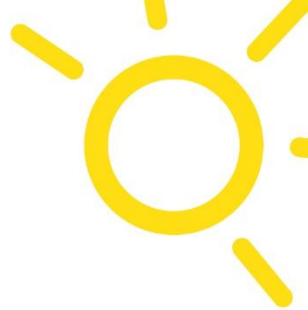
DESCRIPTION DU PROJET

Projet qui s’intéresse aux norovirus à l’échelle du département, un enjeu fort pour les aquaculteurs à l’échelle nationale puisque ce virus entraine des fermetures de zones et des interdictions de vente et de consommation des coquillages. Il est proposé ici par QUALYSE de construire un outil de prédiction de la présence de norovirus dans l’eau afin d’alerter les professionnels.

QUALYSE propose de croiser un pool de données historiques (pluviométrie, consommation de médicaments antidiarrhéiques, analyses effectuées dans les stations d’épuration, suivis épidémiologiques, indicateurs environnementaux prédictifs) afin de caractériser les situations à risque pour ensuite les faire fonctionner au sein d’une IA qui permettra à termes et en fonction des situations de prévoir les contaminations.

Cette prédiction devrait permettre aux professionnels d’anticiper les pics potentiels de contaminations au sein de leurs concessions et donc de mettre en place des choix quant à la durée de la purification de leur coquillages, purification qui fait disparaître le norovirus et qui permet la consommation des coquillages.

Projet mutualisé avec le GALPA LRRRA à hauteur de 50/50. Clé de proratisation pondérée entre les volumes rejetés au niveau des STEP et du nombre d’entreprises sur les territoires des GALPA.



PREDICTO - Outil de PREDICTion des norOvirus pour les professionnels des filières ostréicoles

Calendrier de réalisation : 13/09/2024 au 31/12/2028

Dépenses prévisionnelles		Financiers prévisionnels			
Frais de personnel (2 alternants et stagiaires)	39 329,76€	FEAMPA (DLAL) taux fixe à 50% des aides publiques	50%	41 946,44€	40%
Frais indirect (15% des frais de personnel)	5 899,46€				
Frais de déplacement (campagnes de prélèvements)	11 010,56€	Région (DLAL)	50%	41 946,44€	40%
Achats divers/consommables (PC, DDE, consommables analyses PCR)	22 294,21€	Sous total public 50 ou 80% CT / 30% privé non PME	100%	83 892,87€	80%
Prestations (IA et traitement de données)	121 336,44€	Autofinancement* minimum 20%		20 973,22€	20%
Amortissement (PCR)	9 861,75€				
TOTAL HT TOTAL GALPA IEC	209 732,18€ 104 866,09€	TOTAL		104 866,09€	100%

Remarques relatives au plan de financement :

- Projet mutualisé avec le GALPA LRRRA 50/50
- En attente de réponse sur la prise en charge de l’amortissement de la machine PCR

PREDICTO - Outil de PREDICTion des norOvirus pour les professionnels des filières ostréicoles

Cotech

25/35

14/20

Porteur

25/35

14/20

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---|
| ☐ 6 | ☐ 6 | Caractère économie bleue durable du projet / 7pts |
| ☐ 4 | ☐ 3 | Capitalisation territoriale / 7pts |
| ☐ 1 | ☐ 1 | Préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique / 2pts |
| ☐ 12 | ☐ 12 | Plus value du DLAL / 14pts |
| ☐ 1 | ☐ 2 | Réponse aux indicateurs des fiches actions / 2pts |
| ☐ 1 | ☐ 1 | Critères subsidiaires / 3pts |

Les + : S'inscrit dans la stratégie ;
Création d'emploi ; Implication
partenaire forte

Les - : Ne concerne que l'aquaculture ;
QUALYSE non considéré comme porteur
collectif

Remarques comité technique en date du 20/09/2024 :

- Projet s'inscrivant au sein de la stratégie du GALPA IEC
- Projet qui aurait pu concerner aussi le GALPA d'Arcachon - concerne tous les GALPA (visio réalisée le 30 septembre)
- Projet au cœur des enjeux des professionnels - forte crise de 2023 qui a fortement déstabilisé la profession même pour les entreprises les plus importantes.

→ **PROJET SÉLECTIONNÉ AU GALPA LRRRA (instance du 7/10/24)**

Indicateurs de réalisation :

- Un outil de prévision/prédiction des teneurs en norovirus dans le milieu environnemental (supérieur aux limites sanitaires) à l'aide de l'IA, en fonction des périodes épidémiques ;
- Un outil d'alerte pour les professionnels de la filière ;
- Un outil de gestion/analyse des risques (test d'intégrité des virus) ;
- Un suivi environnemental (analyses de norovirus dans les eaux) afin de calibrer & valider les outils.

Remarques et points de vigilance émis par la Région Nouvelle-Aquitaine (ASI 17/09/2024) :

- Le tableau d'amortissement de la machine permettant les analyses PCR sera à fournir afin que le montant soit pris en compte.

PREDICTO - Outil de PREDICTion des norOvirus pour les professionnels des filières ostréicoles

Le Président place au vote l'avis technique, le GALPA valide ou non l'avis technique ce qui permet la sélection ou non du dossier (sur la base des 3 critères d'éligibilité et des indicateurs qualitatifs objectifs).

Deux possibilités :

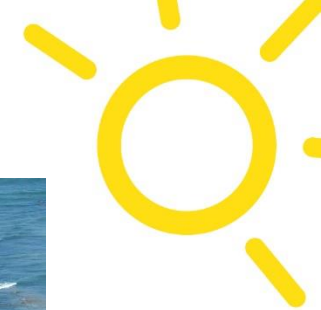
- Soit le GALPA valide la décision du comité technique (dossier éligible) → le dossier est sélectionné
- Soit le GALPA ne valide pas la décision technique → Révision de l'avis technique → Inéligibilité du projet sur la base d'un critère d'éligibilité « bénéfice aux filières P&A » → Non sélection du dossier

Vote - Sur la base de l'avis technique proposant une éligibilité du projet

Pour l'avis technique → Sélection du dossier

Contre l'avis technique → Révision de l'avis technique

Réseau des GALPA



Rencontres Nationales DLAL FEAMPA les 2 et 3 juillet à Saint Malo

- Présentation de deux projets soutenus par le DLAL FEAMP
 - La Route des Saveurs maritimes - OT IOMN...
 - Suivi de la qualité des eaux - CRC 17
- Bcp de démarches communes non mise en réseau

Visio Norovirus - 30 septembre

- Quels projets en cours ou à venir, quelle méthode, quels acteurs impliqués ?

Visio GALPA et volets maritime du SCoT - 21 octobre

- Croiser les démarches en place au sein des territoires GALPA

Visio lien GALPA et PAT - 19 novembre

- Croiser les démarches en place au sein des territoires GALPA
 - Quelles initiatives, quels freins, effets leviers ?
 - Chargé de mission et élus des 4 territoires invités
 - Proposition intervention Marine Fouin et Agathe Bruys

FISATUR

- Coopération FEAMPA avec le Portugal sur la valorisation du patrimoine P&A à travers des démarches touristiques (incubateur, innovation, partage de bonnes pratiques, coopération)
 - Escale/Étapes avec ateliers, porteur de projet et présentation de projet (RSM)



Calendrier futur



— **14 Février 2025** - Deadline réception fiche projet

28 Février 2025 - Comité technique (*Périodes de vacances scolaires*)

— **21 Mars 2025** - GALPA (secteur CARO)



En 2024

— Octobre

11/12 - Marennes - Festival HMO

— Novembre

19/20 - Bordeaux - Assises de l'économie de la mer

En 2025...

— Journée thématique - Avril 2025

Changement climatique, impacts et enjeux (changement climatique, carbone bleu, marais, rôle des vasières etc...)

— Journée thématique RESTROSCOPE - IFREMER

— Réflexion sur la programmation en cours *(évaluation à mi-parcours)*

Fonctionnement du GALPA, évaluation, RI

